

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Transports urbains

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service public des transports urbains recouvre l'exploitation et la gestion du réseau d'autobus urbains.

Prorogée en 1994 pour la réalisation du téléphérique, la convention en cours sera résiliée à compter du 31 décembre 1998, compte tenu de la non-réalisation de l'objet de la prorogation.

Jusqu'à cette échéance, le titulaire du contrat de délégation de gestion est la Société SA CTB, filiale de Via-GTI.

1. Analyse de l'activité du service délégué en 1997

A - Un fléchissement du trafic et en fin d'année un début de retournement

Malgré une hausse des tarifs de 1 %, les recettes ont baissé de 1,1 %.

On note une inversion de tendance au second semestre au niveau de celles-ci avec une baisse de la fraude et un redémarrage des ventes de billets.

Au total, la baisse des recettes de trafic par rapport à 1996 est de 1,5 %, ainsi répartie dans l'année :

* - 5,3 % / 1996 au premier quadrimestre,

* + 1 % / 1996 entre mai et décembre.

Cela se traduit par une perte de recettes de 398 KF par rapport à 1996.

B - Des actions correctrices ont été engagées

Il s'agit de l'opération «En avant tous» dont on peut raisonnablement supposer qu'elle a eu un effet positif puisque le renversement de tendance de la fin de l'année 1997 lui est consécutif.

C - Maîtrise des dépenses

Elles sont maintenues en francs constants (c'est-à-dire avec augmentation limitée à l'inflation).

On notera notamment la hausse du poste «frais de personnel» limitée à 0,8 % / 1996.

D - Des actions d'accompagnement remarquées

On notera l'intérêt et la qualité des opérations suivantes, menées par la CTB :

- partenariat avec la Police et la Justice pour améliorer l'environnement social et favoriser la connaissance de l'entreprise auprès des jeunes et dans les quartiers, dans l'esprit d'un renforcement de la prévention,

- promotion au profit d'activités culturelles et touristiques (Orchestre, Opéra-Théâtre, Citadelle, etc.).

La CTB a obtenu diverses récompenses pour ces actions nécessaires à l'insertion de cette entreprise d'intérêt général dans la cité.

2. Analyse des comptes de l'activité déléguée en 1997

A - Compte transport

Ce compte retrace l'ensemble des recettes et dépenses du service délégué, soit 120 MF environ. Le bilan retrace également l'investissement en terme d'actif mis à disposition de l'exploitant (ensemble des équipements, locaux, matériels, bus achetés par la Ville).

Les charges exposées dans le cadre du service public sont couvertes par les recettes de tarifs et la subvention d'exploitation versée par la Ville.

On constate que la baisse des produits conjuguée à l'augmentation des charges aggrave la subvention d'exploitation à charge de la Ville (besoin de financement et compensation de différents titres de transports), qui passe à 72 148 KF en 1997 (+ 3,8 % par rapport à 1996) malgré le redressement constaté en fin d'année.

B - Comptes du délégataire de gestion

Ils comprennent les éléments financiers relatifs à la société gestionnaire elle-même.

La SA CTB perçoit une rémunération comprenant deux termes : une part forfaitaire actualisée chaque année et un intéressement sur l'évolution des dépenses et des recettes de l'exploitation, d'une année sur l'autre, par rapport à une année de référence (80 % de l'écart en dépenses / 20 % sur les recettes, en plus ou en moins).

L'ensemble passe de 2 859 KF en 1996 à 3 202 KF en 1997, ainsi décomposé :

- part forfaitaire : 2 124 949,37 F

- intéressement :

. dépenses : + 1 458 908,42 F

. recettes : - 383 857,79 F

L'écart par rapport à 1996 (+ 300 KF) s'explique par la maîtrise de l'évolution des dépenses, mouvement qui améliore pour la CTB le montant d'intéressement dans ce domaine. L'intéressement aux recettes est négatif depuis 1994, du fait de l'évolution défavorable de la fréquentation.

Les comptes du délégataire n'appellent aucun autre commentaire particulier. Ils correspondent à une situation de gérance.

«M. DUVERGET : Dans ce rapport, il est fait état de la baisse de la fraude et d'un redémarrage des ventes de billets, donc nous acquiesçons bien sûr. Pour l'année 1998, a-t-on une idée globale de ce que pourrait représenter la fraude sur le plan du manque à gagner ? Il me semble que l'ensemble des villes se trouvent confrontées à ce problème de fraude, peut-être un peu plus en France que dans d'autres pays voisins.

Il m'est arrivé l'été dernier de prendre des bus à Berlin et on a le sentiment que les comportements des populations sont très très différents. Je fais une suggestion, c'est que les grandes villes de France, et ça pourrait être une initiative de la Ville de Besançon, fassent une démarche commune sur le plan d'une action publicitaire ou promotionnelle en réponse à la fraude. Réponse qui serait relayée par les médias et également par les établissements scolaires en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale.

On parle souvent d'initiative citoyenne que l'on fait ici ou là de façon parfois un peu dispersée. Il me semble que cela pourrait être une grande initiative citoyenne que d'expliquer à la population et aux jeunes que la fraude c'est aussi leur argent d'une certaine façon, mais sur une dimension qui n'isole pas telle ou telle démarche.

M. REGNIER : Je crois que la CTB fait déjà ce que vous proposez. Elle va dans tous les quartiers de la ville, dans les établissements scolaires expliquer tout cela. Cela fait déjà plusieurs années que la CTB mène ce travail de fond pour expliquer l'intérêt des réseaux de transport entre le centre-ville et les quartiers et ce que cela coûte à la collectivité.

M. JACQUEMIN : Vous aviez, dans le courant de l'année 1997, proposé un projet de modernisation du réseau de transport prévoyant des changements sur un certain nombre de lignes, assorti d'un nouveau plan de circulation. Vous avez eu de fortes oppositions ici et là sur un certain nombre de dispositions que vous vouliez prendre, vous avez fait marche arrière sur certains points, j'avoue que je n'y vois plus très clair. Est-ce que le réseau actuellement est figé ? Avez-vous des projets nouveaux d'adaptation et de modernisation ? La baisse de la fréquentation reste une préoccupation. Tout à l'heure on évoquait le fait que les termes de l'exploitation se dégradent au fil des années. D'un autre côté, je sens bien que dans l'investissement de la modernisation du parc des bus, on a beaucoup d'hésitations, on ne trouve pas sa voie. Pourrait-on avoir quelques éclaircissements sur votre politique d'avenir en ce domaine, lignes et matériels ? Pour le moment, nous n'avons pas beaucoup d'éléments d'information, les citoyens ont le droit de savoir.

Mme WEINMAN : Je voudrais savoir jusqu'à quand nous liait normalement la convention avec le titulaire du contrat de délégation de gestion, la Société CTB, filiale de Via-GTI qui sera résiliée à compter du 31 décembre 1998.

M. LE MAIRE : Ce contrat avait été prolongé lorsqu'on parlait encore du téléphérique.

Mme WEINMAN : Et normalement, il tombe quand ?

M. LE MAIRE : En 1998 donc on fera appel.

Mme WEINMAN : J'anticipe peut-être mais j'ai vu qu'au prochain Conseil on allait traiter d'une indemnité de résiliation de 1,2 MF avec cette société. Cela ne concerne pas du tout ce dossier ?

M. LE MAIRE : Non, cela concerne le téléphérique.

Mme WEINMAN : C'est donc uniquement l'indemnité pour la non réalisation du téléphérique.

M. RENOUD-GRAPPIN : Juste une question pratique à laquelle M. REGNIER va pouvoir me répondre sans difficulté, sans que j'aie besoin de lui écrire ni qu'il me fasse une réponse écrite, sur la part forfaitaire du délégataire de 2 124 000 F : je voulais savoir ce qu'elle comprend très exactement en personnel et en matériel. Il s'agit uniquement de gestion ou il y a du matériel qui justifierait cette somme ?

D'autre part, à partir du 31 décembre 1998, a priori, il y a un arrêt avec la Société Via-GTI. Comment vont se passer les opérations d'ici là, soit pour repartir avec le même gestionnaire, soit pour en retenir un nouveau.

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, conformément à la loi Sapin, on refait une consultation bien avant le 31 décembre pour qu'au 1^{er} janvier 1999 on ait retenu un concessionnaire. Quant à la part forfaitaire, je crois que c'est très compliqué donc on vous répondra par écrit, ça paraît plus logique et vous comprendrez davantage.

M. JACQUEMIN : Je vais prendre rapidement la parole sur ce point, Monsieur le Maire, car on peut tout de même s'étonner que vous ayez prolongé la délégation de service public à GTI par un avenant qui arrive maintenant à expiration à fin 1998 alors même que votre projet de téléphérique n'était pas bouclé. C'est une aventure qui nous coûte quelque part un peu cher. L'avenant à la délégation de service public était modifié par le fait qu'on étendait le champ de l'exploitation des transports publics, nous sommes bien d'accord, au téléphérique. Or ce projet n'était pas bouclé, il n'y avait aucune certitude là-dessus et on avait avalisé un avenant avant même de savoir s'il y aurait effectivement l'extension de l'exploitation du transport public. Je dis qu'on a mis un petit peu la charrue avant les boeufs.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, la question posée par M. RENOUD-GRAPPIN me paraît tout à fait judicieuse puisque le déficit des transports publics augmente et la rétribution de la CTB augmente aussi, c'est un drôle de contrat d'intéressement si je puis dire qui fonctionne à l'envers. Je ne sais pas comment vous allez faire pour relancer, d'ici à la fin d'année, un contrat de délégation de service public aussi important car le délégataire actuel fait son affaire des transports urbains depuis déjà bien des années. On peut peut-être regarder s'il n'y a pas lieu de renouveler et remettre l'imagination au pouvoir à l'occasion de cet appel d'offres. L'offre de transport public ne répond peut-être pas tout à fait aujourd'hui aux attentes des citoyens et cela pourrait être l'occasion également de repréciser vos objectifs quant à une amélioration de la qualité et de la quantité du transport public. Pour notre part, vous avez bien vu d'après nos interventions, que nous apporterons beaucoup d'attention aux conditions dans lesquelles vous préciserez non seulement les modalités mais les attendus de ce nouvel appel d'offres.

M. LE MAIRE : Au dernier Conseil Municipal, on a passé le renouvellement du contrat, les conditions, etc. Revoyez vos notes ou les rapports, vous verrez que tout était précisé. On avait prolongé le contrat car c'était possible puisque la CTB prenait en charge le téléphérique, elle avait commencé les études, le dossier était prêt lorsqu'on a eu un refus de la commission, mais vous le savez bien. Par conséquent, on rompt maintenant le contrat au 31 décembre 1998. Je crois que c'est tout à fait clair».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité moins cinq abstentions.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.